



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social**
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



[Site Internet national : www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

Facebook: <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>

Twitter: <https://twitter.com/snpespjj>

REGION ÎLE DE FRANCE

snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

**Compte rendu conférence téléphonique du 8 avril 2020
avec le DIR IDF-OM**

Pour commencer cet entretien Monsieur Simon nous indique que la situation s'est globalement améliorée sur l'Île de France et que nous sommes rentrés dans un « rythme de croisière après l'émotion du départ ». Un point est fait sur le matériel de protection dont dispose la DIR pour les professionnels de l'Île de France. Les masques et les gels hydro-alcooliques sont arrivés depuis une dizaine de jours. Ceux-ci ont été distribués aux DT du territoire qui les ont dispatchés aux UEHC, UEAT, CEF, QM, SECJD. Chaque DT a pour le moment 5 litres de gel. Monsieur Simon nous informe avoir reçu suffisamment de masques de protection pour que 3 professionnels travaillant par jour en UEHC puissent changer de masques toutes les 4 heures sur 24 heures. Les hébergements sont aussi équipés de masques pour les adolescents. Les EPM et QM ont été fournis à hauteur de 30 % et c'est la même logique pour les UEAT. Ces structures ont été moins fournies, parce qu'il n'y a pas de professionnels qui y travaillent en continu.

Concernant les hébergements, le DIR insiste sur le fait que toutes les structures d'hébergement sont actuellement ouvertes. Certaines fonctionnent avec 2 ou 3 adolescents, d'autres sont en situation tendue puisqu'elles accueillent 6 à 8 adolescents au quotidien. Ce qui complique la prise en charge dans un contexte de crise sanitaire. Monsieur Simon explique dans ce contexte avoir une attention toute particulière pour les structures qui n'ont pas d'extérieur et qui accueillent autant de mineurs. Accueillir 6 à 8 mineurs dans ce contexte est insatisfaisant pour Monsieur Simon.

Il envisage pour un des foyer du Val-de-Marne qui n'a pas d'extérieur de pouvoir utiliser un logement de fonction d'une autre structure d'hébergement du même département, si jamais la situation devenait trop compliquée pour les mineurs afin de casser l'enfermement et la promiscuité. Dans ce cas 1 ou 2 jeunes seraient « transférés » avec des éducateurs du dit foyer ou des éducateurs qui se seraient portés volontaires.

Les familles d'accueils ont été beaucoup sollicitées les premières semaines, pour placer les adolescents pris en charge par les UEHC. Monsieur Simon nous informe que la Centrale étudie la possibilité de valoriser les familles d'accueil par une augmentation du prix de journée. Il indique que la PJJ a les moyens financiers de le faire mais le cabinet de la DPJJ préférerait que cette gestion se fasse en interministériel afin qu'il n'y ait pas de conséquences pour les familles d'accueil de l'ASE !

Monsieur Simon précise qu'à ce jour 20 mineurs pris en charge par les hébergements de l'IDF et qui avaient été remis dans leur famille via un « droit de visite et d'hébergement » élargi ou en FA, ont réintégré leurs structures d'hébergement à chaque fois que cela a été nécessaire.

Concernant la confection des repas dans les foyers et les CEF, il n'y a plus assez de cuisiniers présents. Ce sont, les professeurs techniques « cuisine » des restaurants d'application qui se seraient

portés volontaires qui vont dans leurs structures 2 fois par semaine préparer les repas du midi. Les repas sont ensuite livrés dans les UEHC et CEF. Pour les repas du soir c'est un prestataire de service qui prépare les repas.

A l'issue de cet échange sur les hébergements le SNPES-PJJ/FSU IDF fait remarquer au DIR que nous étions rassurés de savoir que les hébergements étaient enfin équipés en matériel de protection et que nous resterions vigilants à ce que la situation perdure.

Nous lui faisons part de notre étonnement quant au fait d'apprendre que la PJJ avait les moyens financiers d'augmenter le prix de journée des FA. Le Covid 19 fait faire des miracles à la PJJ quand elle le veut...

Nous avons questionné le DIR sur le fait que les DS et les RUE des autres services n'aient pas accès aux tableaux envoyés chaque semaine aux organisations syndicales où sont repris les effectifs en UEHC. En effet, nous avons été alertés sur la difficulté de connaître les places disponibles dans ces structures pour, par exemple, présenter un projet de sortie pour un mineur incarcéré. Il nous a été relaté que les éducateurs ne pouvaient pas contacter les hébergements mais que cette démarche devait être faite par les DT.

Monsieur Simon acquiesce et argumente que la situation est stabilisée dans les hébergements. Tous les hébergements sauf ceux en « tension » au niveau des effectifs de mineurs, ont une place d'accueil d'urgence, toutes disponibles à ce jour, mais à la main des DT et de la DIR.

Le DIR refuse que les demandes soient adressées directement aux hébergements, il souhaite de ce fait piloter de près l'actualité de ces structures. Il y aurait 23 à 25 places disponibles sur l'Île de France, selon lui. Il ne veut pas que certaines structures soient submergées de demandes et d'autres non. Il insiste sur la notion de situation actuelle de crise et ne veut pas « se retrouver » avec 10 jeunes dans un foyer. Il souligne que c'est dorénavant le processus durant toute la période de crise. Le fonctionnement antérieur reviendra à la fin du confinement.

Pour le SNPES-PJJ/FSU IDF cet argument apporte de l'eau à notre moulin puisque pour nous l'accès aux places disponibles permettrait de faire des demandes d'admission en lien avec les possibilités des structures et ferait gagner du temps aux professionnels. Ce processus de recherche de place retire une fois de plus de l'autonomie aux équipes. Il nous a été signifié que c'était une fin de non-recevoir.

Par ailleurs, nous rappelons que nous réclamons l'ouverture de nouvelles structures d'hébergement sur la région. Nous manquons d'UEHC, il serait bon que cette situation de crise permette à l'administration de s'en rendre compte et de le reconnaître.

Le DIR précise que pour les mineurs isolés il ne faut pas hésiter à solliciter le Conseil départemental. Cette réponse nous inquiète fortement car nous savons que les services de l'ASE sont totalement saturés. **Pourquoi ces enfants n'ont-ils pas le droit aux mêmes réponses éducatives que les autres jeunes ?**

Où est l'éthique professionnelle de la DIR IDF ?

Concernant les lieux de détention, Monsieur Simon exprime être confronté à l'administration pénitentiaire qui selon lui souhaite vider les quartiers mineurs. Nous comprenons que cette situation déplaît à la DIR qui se trouverait en difficulté pour accueillir dans des hébergements les mineurs sortant de détention. M. Simon précise que 5 ou 6 mineurs ont été placés à la PJJ dans le cadre de sortie de détention. Il a donné des consignes pour tenter des solutions familiales quand cela était possible afin de ne pas saturer les hébergements. Une dizaine ont été placés à l'ASE quand il s'agissait de mineurs isolés. Afin de ne pas saturer le Conseil départemental de l'Essonne (mineurs détenus au SECJD de Fleury-Mérogis), le DIR aurait donné consigne que chaque DT sollicite le conseil départemental du territoire sur lequel est suivi le mineur isolé.

Selon le DIR les chiffres de la détention sont en baisse en IDF:

- CJD de Fleury-Mérogis : 60 mineurs actuellement
- EPM de Porcheville : 38
- Quartier « Mineurs » de Nanterre : 15

- Quartier « Mineur » de Villepinte : une trentaine

Il nous précise que des sorties de détention doivent encore avoir lieu dans les jours à venir.

Concernant les UEAT, M. Simon rappelle que ceux-ci fonctionnent sur le mode de l'astreinte. Autrement dit quand il y a un déferrement les professionnels se déplacent mais ils ne sont pas présents en permanence.

Moins de déferrements en ce moment et surtout liés au non-respect de confinement et ou à outrages sur PDAP.

A Paris il y aurait eu la semaine dernière une dizaine de déferrements ce qui est peu pour la DIR comparé aux chiffres hors crise sanitaire. Dans le Val de marne 4 à 5 mineurs par week-end.

Le DIR aurait demandé aux DT que les professionnels exerçant en UEAT sur leur territoire proposent systématiquement un stage de citoyenneté à mettre en place au début de l'été.

Concernant les milieux ouverts, le SNPES-PJJ/FSU IDF a alerté M. Simon sur les demandes des DS quant aux tableaux de compte-rendu parfois journalier du travail des éducateurs, aux rapports.

Nous lui avons fait part du paradoxe qu'il existait entre ne pas pouvoir envoyer un rapport de sa boîte mail personnelle et de la demande de certains cadres que les éducateurs sortent de chez eux pour se rendre sur leur service dans un contexte de confinement et le fait d'envoyer de sa boîte mail personnelle le tableau de compte-rendu d'entretiens contenant l'identité des adolescents.

Il nous semble plus pertinent de pouvoir faire un point mesure par téléphone avec les RUE plutôt que de transmettre un tableau. Le SNPES-PJJ/FSU IDF a insisté sur le sentiment de « flicage » auquel cela pouvait renvoyer les professionnels.

M. Simon dit comprendre ce sentiment mais assure qu'il n'est pas justifié. Selon lui cet outil permettrait aux éducateurs de pouvoir par la suite prendre du recul sur les situations dont ils ont la prise en charge. M. Simon renvoie notre interpellation à un sentiment parfois épidermique qui serait dû à la manière dont les choses sont formulées. Il va donc faire une note pour rappeler aux éducateurs à quoi servent les tableaux de compte-rendu.

Le SNPES-PJJ/FSU IDF rappelle que ces tableaux ne doivent être proposés que comme un outil parmi d'autres et que les mieux placés pour savoir comment travailler à distance depuis leur domicile ce sont les professionnels eux-mêmes en lien avec les RUE !

Concernant la diffusion d'information, si nous avons constaté un léger mieux sur certains départements, celle-ci reste toujours en deçà de ce que nous attendons de l'administration. Certains collègues ne reçoivent toujours pas les informations auxquelles ils ont droit. Le SNPES-PJJ-IDF a donc fait savoir son agacement et a de nouveau demandé que la DIR ré-interpelle les DT et les DS sur ce sujet.

Suite à la réception lundi du document envoyé par la DIR et qui se nomme « doctrine RH Covid 19 », nous avons un certain nombre de questionnements.

Ce document interrégional transmis vendredi 3 avril 2020 aux directions territoriales concerne les diverses positions administratives, le recours aux professionnels volontaires, le recours aux professionnels mobilisables, ainsi que la position de la DIR arrêtée en matière de congés.

Il est précisé concernant ce dernier point, que la position de la direction interrégionale s'inscrit dans le cadre des préconisations DPJJ, mais également des préconisations DGAFP (Fonction Publique).

En amont de cette conférence téléphonique nous avons été interpellés par un certain nombre de professionnels sur le refus de leur DS d'annuler des prévisions de congés sur la période des vacances scolaires de printemps ou en dehors des vacances scolaires. En effet, plusieurs collègues ont pu nous dire avoir noté sur le planning prévisionnel de leur service des jours de congés mais que ces derniers n'avaient pas été validés en réunion par leur N+1 ou N+2, ou sur le portail Harmonie.

Monsieur Simon persiste et signe en nous expliquant avoir reçu des consignes de la Centrale et de la DGAFP sur les congés. Il explique que les congés déjà posés ou programmés sur des plannings devait être validés en l'état, ceci afin d'avoir des « troupes en sortie de confinement ». Monsieur Simon n'a eu de cesse de nous répéter qu'il faut penser à la reprise et qu'il faut qu'il y ait du monde lorsque nous serons de retour dans nos services.

L'administration a donc peur que nous prenions nos vacances toutes et tous en même temps ! Serions-nous des irresponsables, qui après 3 mois d'absence sur le service, n'aurions qu'une seule envie, partir en vacances toutes et tous en même temps ! Comme si nous n'avions pas l'habitude d'organiser les périodes de congés en équipe, en assurant la continuité de la prise en charge éducative !

Le SNPES-PJJ/FSU IDF a rappelé à l'administration que les congés posés sur un planning prévisionnel n'avaient pas de valeur. Nous lui avons rappelé que la note de la DGAFP demandait aussi de faire preuve de souplesse et comme il n'avait eu de cesse de le dire depuis le début de notre entretien, nous étions actuellement dans une situation exceptionnelle qui demandait de la souplesse. Il est ainsi noté dans l'annexe fournie par la DIR dans la doctrine : « **Cette position de principe doit cependant être tempérée en fonction des nécessités de service. Ils [DS, RUE] pourront en particulier être conduits à annuler les congés posés, notamment si l'agent se trouve, pendant la période de confinement, en situation de travail (intégration au plan de continuité d'activité, télétravail indispensable au bon fonctionnement des services, etc.)** ».

Nous avons donc rappelé à Monsieur Simon que si les collègues demandaient l'annulation de leurs congés, ils seraient en position de télétravail. Pour le SNPES-PJJ-IDF ce refus, une fois de plus, sous-entend une suspicion de la part de notre administration.

Selon Monsieur Simon cette décision revient aux DS, c'est à eux de voir s'ils auront suffisamment de personnes pour faire fonctionner les services à la reprise. Il précise que si la Centrale prenait une autre position il l'appliquerait.

Ainsi dans le même temps le DIR dit tout et son contraire ! « La note de la DGAFP est claire, les gens doivent prendre les congés posés ou prévus, c'est aux DS de décider, si la Centrale change de position je change de position, on n'a jamais dit qu'on mettrait tout le monde en congés, c'est un roulement d'équipe comme d'habitude, il faut étaler les absences... »

C'est ce que souhaitent les professionnels, un roulement d'équipe comme d'habitude ! Personne ne souhaite désertier son service à la sortie du confinement ! Monsieur Simon laisse les professionnels seuls face à un éventuel bras de fer avec leur supérieur hiérarchique !

Enfin il terminera ce chapitre en nous disant que ces vacances de printemps sont « un galop d'essai pour les vacances d'été » et que dès la fin de la période de ces congés, il travaillera sur l'organisation des services au cours de l'été.

Concernant les moyens matériels, 120 ordinateurs ont été distribués aux RUE, et 100 téléphones portables aux éducateurs de milieu ouvert. Ce n'est pas assez, mais la DIR continue de chercher des téléphones portables. Le SNPES-PJJ-IDF interpelle le DIR sur le fait que les RUE exerçant en UEAJ n'ont eu d'ordinateurs portables professionnels pour travailler. Réponse du DIR : « Ils n'en ont pas besoin, les jeunes dont ils ont la prise en charge sont suivis par d'autres services ».

Cette réponse est inadmissible. C'est nier totalement la qualité de la relation éducative entre les jeunes suivis et leurs référents en UEAJ. Relation éducative qui a besoin d'être maintenue à distance, tout comme en milieu ouvert, pour faciliter le retour des jeunes à la fin du confinement.

Concernant la situation des personnels, le SNPES-PJJ-IDF a demandé des informations au regard du volontariat : combien de professionnel.le.s avaient été mobilisé.e.s ? La DIR ne peut pas donner de chiffre exact, ce que nous pouvons déplorer. Certains personnels qui se sont portés volontaires ont été sollicités dans leur département pour être solidaires des collègues en hébergement. Pour la

DIR il n'y a pas eu de difficultés particulières, les professionnel.le.s ayant travaillé en journée avec des lettres de mission.

Mais nous nous savons qu'il y en a eu, aussi nous appelons les professionnel.le.s à la vigilance.

Le SNPES-PJJ/FSU IDF a rappelé qu'un.e professionnel.l.e en ASA « garde d'enfants » ne pouvait être sollicité.e pour être mobilisé.e, et toujours en lien avec la doctrine RH de la DIR, nous l'avons mis en garde sur les temps de découpage qui figurent dans ce document.

En effet, il y est noté qu'un personnel peut être en ASA « garde d'enfants » le matin et en télétravail l'après-midi par exemple. Le SNPES-PJJ-IDF n'est pas favorable à ce type de découpage qui peut donner lieu après le confinement à des comptes d'apothicaire, ce qui compliquerait les choses sur les temps de « travail occasionnel à distance ».

Monsieur Simon dit ne pas être regardant sur les ASA « garde d'enfants » et demande à ce que chaque semaine la position administrative de chacun.e soit actualisée.

Le 25 mars, M. Simon avait dit organiser pour les semaines à venir une prise en charge des enfants des personnels PJJ par l'Education nationale au même titre que la prise en charge des enfants des personnels soignants. Ainsi dans le 95, le 78 et le 92, les éducateurs-trices qui le souhaitent peuvent demander à ce que leurs enfants bénéficient d'une inscription scolaire dans leur département durant la journée. Il voulait que la Préfecture sache que la PJJ existe et que les professionnel.le.s de la PJJ travaillent aussi en continu et peuvent donc être aussi amené.e.s à bénéficier de ce dispositif.

Mais ce n'est en aucun obligatoire pour les personnels d'inscrire ses enfants dans ce dispositif.

Pour finir, il a été convenu d'un prochain rendez-vous téléphonique la semaine du 20 avril avec le DIR pour faire à nouveau le point sur l'évolution de la situation sur la région.

D'ici là, nous continuerons à l'interpeller par email au fur et à mesure des questionnements qui remonteront ou des situations qui nous paraîtront problématiques, tant en ce qui concerne l'organisation d'une forme de continuité éducative en milieu ouvert, que de la sécurité sanitaire des enfants et des professionnel.le.s dans les autres services.

